

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> novembre 2017*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Yves de Matteis, François Lefort, Lydia Schneider Hausser, Jean-Marc Guinchard, Nathalie Fontanet, Pierre Vanek, Carlos Medeiros, Christina Meissner, Salima Moyard, Alexandre de Senarclens, Beatriz de Candolle, Thierry Cerutti, Isabelle Brunier, Bénédicte Montant, Boris Calame, Michel Ducret, Raymond Wicky, Jean-Luc Forni, Christian Frey, Nathalie Schneuwly, Jean-Charles Rielle, Caroline Marti, Simone de Montmollin, Olivier Baud, Mathias Buschbeck, Nicole Valiquer Grecuccio, Olivier Cerutti, Salika Wenger, Sarah Klopmann, François Lance, Delphine Klopfenstein Broggin, Frédérique Perler, Sophie Forster Carbonnier, Thomas Bläsi, Marie-Thérèse Engelberts, Eric Leyraz pour un soutien des autorités genevoises à la grande marche pour la paix reliant New Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 13 octobre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :*

- la mise sur pied d'une plateforme internationale réunissant des personnes de tous horizons, sur tous les continents, qui a pour objectif de réunir et engager les différents peuples, de manière globale, concrète et durable, en faveur de la paix;*
- le fait que cette initiative culminera par une marche en faveur de la paix qui partira en 2019 de New Delhi en Inde et terminera son parcours à Genève en 2020, le 21 septembre, Journée internationale de la paix;*

- *le fait que Genève s'est distinguée par des actions visant à préserver la paix ou à limiter le nombre de victimes (Conventions de Genève protégeant, lors de conflits armés, les civils, les membres d'organisations humanitaires, les blessés ou les prisonniers de guerre, ce dès 1864);*
- *le rôle de Genève, plateforme mondiale des droits humains, qui accueille sur son territoire le deuxième siège de l'ONU, mais également les sièges du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales;*
- *l'honneur fait au canton de Genève d'être le point d'orgue d'une immense campagne internationale qui se conclura sur son territoire en octobre 2020 mais qui a d'ores et déjà commencé en Inde et en divers points du globe;*
- *la constitution progressive d'un réseau de communes européennes s'engageant à soutenir la campagne Jai Jagat 2020;*
- *le devoir et la responsabilité pour le canton de Genève d'assurer le meilleur accueil et la plus grande sécurité, sur son territoire, de toute initiative pacifique de portée internationale;*
- *la portée symbolique d'un tel événement ayant lieu sur le sol genevois,*

*invite le Conseil d'Etat*

- *à prêter son concours pour l'accueil des délégations de la marche de la paix (Jai Jagat 2020), partie de New Delhi en 2019, qui arrivera à Genève en septembre 2020, à l'occasion de la Journée internationale de la paix des Nations Unies;*
- *à soutenir la tenue des divers événements qui auront lieu du 21 septembre au 2 octobre 2020 dans le cadre de cette manifestation;*
- *à faciliter, en concertation avec les communes, la coordination et la répartition de l'hébergement des délégations qui seront présentes à l'occasion de cet événement;*
- *à informer les autorités fédérales de cet événement et à solliciter leur concours, notamment pour faciliter l'attribution de visas provisoires aux quelque 5000 personnes, en provenance du monde entier, qui sont attendues à cette occasion.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En réponse aux différentes invites de la motion, adoptée à l'unanimité par votre Conseil en date du 12 octobre dernier, le Conseil d'Etat vous confirme qu'il veillera à ce que les délégations de la marche de la paix soient accueillies le plus dignement possible en 2020 dans notre canton, conformément à la tradition d'accueil de la Genève internationale.

Une attention soutenue sera également apportée, le moment venu, aux conditions d'organisation des événements qui auront lieu dans le cadre de cette manifestation.

En fonction de l'ampleur de la participation et dans le cadre des pratiques usuelles en la matière, l'hébergement des délégations, en particulier celles qui ne disposent pas des moyens suffisants, fera l'objet d'un examen particulier.

Enfin, conformément à la quatrième invite, les autorités fédérales ont été informées de cet événement et du vote de la présente motion quelques jours après l'adoption de celle-ci.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP